



CALENDRIER DES PAIEMENTS

SERVICE DE GARDE

La facturation des frais de garde se fait mensuellement. Nous demandons que les frais soit payés au plus tard la dernière journée de chaque mois.

Vous avez la possibilité de faire les paiements par internet, par chèque ou par débit automatique. Les parents reçoivent un état de compte lorsqu'il y a un solde au dossier de l'élève.

Les frais de 15,30 \$ pour les journées pédagogiques sont facturés seulement aux enfants inscrits et sont sur l'état de compte qui suit cette journée.

Il est possible que les frais de garde soient facturés aux parents selon un calendrier de garde partagé. Lorsque la tarification est divisée entre les parents, ceux-ci reçoivent des états de compte individuels. Vous devez faire la demande à la technicienne, le plus tôt possible.

AOÛT-SEPTEMBRE 2022

31 août au 30 septembre (21 jours) Journée pédagogique le 16 septembre	21 jours x 8,95 \$: 187.95 \$ Journée pédagogique du 16 septembre : 15.30 \$	<u>Total:</u> 203,25 \$
---	---	--

OCTOBRE 2022

3 au 29 octobre (19 jours) Journées pédagogiques le 3 octobre	19 jours x 8,95 \$: 170.05 \$ Journée pédagogique du 3 octobre : 15.30 \$	<u>Total:</u> 185,35 \$
--	--	--

NOVEMBRE 2022

1 ^{er} au 30 novembre (20 jours) Journées pédagogiques le 4 et 18 novembre	20 jours x 8,95 \$: 179 \$ Journée pédagogique du 4 novembre : 15.30 \$ Journée pédagogique du 18 novembre : 15.30 \$	<u>Total:</u> 209,60 \$
--	--	--

DÉCEMBRE 2022

1 ^{er} au 23 décembre (16 jours) Journées pédagogiques le 2 décembre	16 jours x 8,95 \$: 143.20 \$ Journée pédagogique du 2 décembre : 15.30 \$	<u>Total:</u> 158,50 \$
--	---	--

JANVIER 2023

10 au 31 janvier (16 jours)	16 jours x 8,95 \$: 143.20 \$	<u>Total:</u> 143,20 \$
-----------------------------	--------------------------------------	--

FÉVRIER 2023

1 ^{er} au 28 février (18 jours) Journée pédagogique le 6 et 17 février	18 jours x 8,95 \$: 161.10 \$ Journée pédagogique du 6 février : 15.30 \$ Journée pédagogique du 17 février : 15.30 \$	<u>Total:</u> 191,70 \$
--	---	--

MARS 2023

1 ^{er} au 31 mars (17 jours) Journées pédagogiques flottante le 24 mars	17 jours x 8,95 \$: 152.15 \$ Journée pédagogique flottante du 24 mars: 15.30 \$ Semaine de relâche du 6 au 10 mars	<u>Total:</u> 167,45 \$
---	---	--

AVRIL 2023

3 au 28 avril (17 jours) Journées pédagogiques le 21 avril	17 jours x 8,95 \$: 152.15 \$ Journée pédagogique du 21 avril : 15.30 \$	<u>Total:</u> 167,45 \$
---	---	--

MAI 2023

1 ^{er} au 31 mai (21 jours) Journées pédagogiques le 5 mai	21 jours x 8,95 \$: 187.95 \$ Journée pédagogique du 5 mai : 15.30 \$	<u>Total:</u> 203,25 \$
--	--	--

JUIN 2023

1 ^{er} au 22 juin (15 jours) Journées pédagogiques le 16 juin	15 jours x 8,95 \$: 134.25 \$ Journée pédagogique du 16 juin : 15.30 \$	<u>Total:</u> 149,55 \$
---	--	--